



appui santé & médico-social

EVOLUTION DES INDICATEURS SI DU TABLEAU DE BORD *FICHE GUIDE UTILISATEUR*

24 AVRIL 2019

Agence Nationale d'Appui à la Performance
des établissements de santé et médico-sociaux



**L'ESMS DISPOSE T-IL DES ÉLÉMENTS SOCLES
GARANTISSANT LE BON FONCTIONNEMENT DE SON SI**

Indicateur xxx

Une feuille de route SI ou un schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) a été bien défini et formalisé

Axe

Objectifs

Question clé

Quelles sont les orientations en matière de SI et quels sont les moyens associés ?

Signification

Qu'est-ce qu'une feuille de route SI ou schéma directeur des systèmes d'information ?

C'est un document qui permet une programmation projet cadrant l'évolution du SI sur une période donnée, allant généralement de 3 à 5 ans. Il s'agit ainsi :

- D'un document qui permet de fixer les grandes orientations en matière de SI, en prenant appui sur un bilan de l'existant et sur une analyse des besoins actuels et futurs ;
- D'un document stratégique intégrant une vision du SI cible ainsi que les évolutions techniques et technologiques socles, qui lui permettent de fonctionner de façon performante.
- D'établir un portefeuille projet pour y cadrer les caractéristiques directrices (calendrier, budget, objectifs, etc.) : fiche de cadrage par projet.

Ce document une fois définie, doit permettre de garantir l'alignement stratégique du SI vis-à-vis des attentes et des besoins de l'ESMS.

A quels enjeux répond ces documents ?

- Mener une réflexion sur les leviers SI au service de ses orientations stratégiques ;
- Permettre un alignement stratégique du SI à travers la définition de priorités et leur déclinaison en projets SI sur 3 à 5 ans ;
- Dimensionner les ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets retenus ;
- Définir et piloter un portefeuille de projets dans la durée et en cohérence avec les transformations vécues par l'organisation ;
- Contribuer à une diffusion large de la culture SI à travers une démarche de co-construction ;
- Prendre en compte et anticiper les besoins de l'organisation et les impacts des évolutions réglementaires.

Quelle est la différence entre une feuille de route SI et un SDSI ?

Le SDSI est un document plus complexe qui entre plus dans le détail des projets. Il convient à des organisations matures sur le SI. La feuille de route peut être une première brique pour permettre aux établissements de parvenir à un SDSI si cela semble nécessaire.

Données demandées

OUI
EN COURS
NON

Indicateur xxx

Le SI est-il un axe identifié dans le cadre du CPOM ?

Axe

Objectifs

Question clé

Quelles sont les orientations en matière de SI et quels sont les moyens associés ?

Signification

Une fiche SI dans le cadre du CPOM

Dans le cadre de la négociation du CPOM, des fiches dédiées au système d'information peuvent être réalisées pour définir les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels et les différents critères qui caractérisent une fiche SI du CPOM :

- Les besoins identifiés,
- Le périmètre,
- Les parties-prenantes,
- Les prérequis,
- Les moyens,
- Les indicateurs de suivi.

Ces fiches permettent aux ESMS et aux autorités de contrôle et de tarification de suivre les actions liées aux SI

Exemple d'objectif présent dans une fiche SI CPOM :

- Améliorer la prise en charge des usagers par le déploiement d'un dossier de l'usager informatisé
- Développer le pilotage et l'outillage décisionnel
- Mettre en œuvre les actions de conformité relatives à la sécurité des systèmes d'information et à la protection des données

Données demandées

OUI
NON

Indicateur xxx

Quel est le budget SI au sein de votre établissement ?

Axe

Objectifs

Question clé

Quelles sont les orientations en matière de SI et quels sont les moyens associés ?

Signification

Le budget de fonctionnement du système d'information d'un ESMS

Définition

Mode de calcul :

Numérateur : Montant des dépenses allouées au système d'information :

- **RH** : Personnel(s) dédié(s) (DSI, RSI, référent, etc.)
- **Investissement** : achat matériel (hébergement, réseau/ téléphonie), licence, etc.
- **Fonctionnement** : maintenance, support, hébergement externalisé, prestataires, abonnements logiciels, abonnement internet, abonnement mobiles, etc.

Dénominateur : Budget total de l'établissement

Données sources :

Facturation pour les éléments d'investissement et de fonctionnement

Nombre d'ETP pour le SI pour le volet RH

Le budget total est récupéré automatiquement des autres axes

Unité : euro // %

Période de référence : N-1

Source :

Commentaires et précisions :

Exclure du budget SI : appel incendie, domotique, chauffage, système sécurité incendie, robotique, appel malade, formations

| | |
|-----------------------|--|
| Indicateur xxx | Vous disposez d'un responsable des Systèmes d'Information (RSI) ou Directeur des systèmes d'Information (DSI) ? |
| Axe | Objectifs |
| Question clé | Quelles sont les orientations en matière de SI et quels sont les moyens associés ? |

| | |
|----------------------|--|
| Signification | <p>Profil Directeur des Systèmes d'Information (DSI) :</p> <p>Le DSI est le garant de l'alignement du SI sur la stratégie de l'ESMS. Il est responsable de la traduction de la stratégie de l'ESMS en feuille de route ou schéma directeur des systèmes d'information. Le DSI a pour responsabilité l'animation des instances de gouvernance SI. Son positionnement lui confère un rôle de pilotage et de suivi des processus SI, des projets, de la sécurité, etc.</p> <p>Profil Responsable des Systèmes d'Information (RSI) :</p> <p>Tout comme le DSI, le responsable des systèmes d'information est en responsabilité de la stratégie SI et du pilotage des projets. Son positionnement lui confère un rôle dans l'exécution des marchés et la mise en œuvre des projets au sein de la DSI sur l'ensemble des aspects de cette dernière.</p> <p>NB: une production ANAP est à votre disposition pour aller plus loin https://www.anap.fr/ressources/publications/detail/actualites/referentiel-de-competences-en-systeme-dinformation/</p> |
|----------------------|--|

| | |
|--------------------------|--|
| Données demandées | <p>Oui, rattache a l'équipe de direction</p> <p>Oui, non rattache a l'équipe de direction</p> <p>Recrutement en cours</p> <p>Non</p> |
|--------------------------|--|

Indicateur xxx

Nombre de professionnels dotés d'un équipement permettant un accès au SI en mobilité

Axe

Objectifs

Question clé

Quelles sont les orientations en matière de SI et quels sont les moyens associés ?

Signification

Connaitre le taux d'équipement avec des appareils mobiles (PC portable, tablette, smartphone) au sein des professionnels susceptibles de se déplacer à l'extérieur de l'ESMS (professionnels qui se déplacent à domicile par exemple).

L'équipement mobile doit être connecté au système d'information de l'ESMS. Il doit permettre d'accéder au dossier de l'utilisateur en consultation ou/et écriture par exemple.

Dans cette définition, l'accès à une boîte mail professionnel n'est pas considéré comme un accès au SI de l'ESMS.

Le nombre de professionnels équipés dans un établissement variera en fonction du type d'établissement et des besoins des professionnels en la matière.

Données demandées

Nombre de professionnel

Indicateur xxx

Une politique de sécurité des mots de passe a été mise en œuvre dans votre établissement ?

Axe

Objectifs

Question clé

Quelles sont les pratiques de l'ESMS en matière de sécurité et réglementation SI ?

Signification

Une politique de sécurité des mots de passe permet de transmettre au sein d'un ESMS les règles destinées à améliorer la sécurité des systèmes d'information. Elle permet d'éditer les bonnes pratiques pour avoir un mot de passe relativement robuste.

L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) a édité quelques recommandations :

- Utilisez un mot de passe unique. En particulier, l'utilisation d'un même mot de passe entre sa messagerie professionnelle et sa messagerie personnelle est impérativement à proscrire ;
- Choisissez un mot de passe qui n'a pas de lien avec vous (mot de passe composé d'un nom de société, d'une date de naissance, etc.) ;
- Ne demandez jamais à un tiers de générer pour vous un mot de passe ;
- Modifiez systématiquement et au plus tôt les mots de passe par défaut lorsque les systèmes en contiennent ;
- Renouvelez vos mots de passe avec une fréquence raisonnable. Tous les 90 jours est un bon compromis pour les systèmes contenant des données sensibles ;
- Ne stockez pas les mots de passe dans un fichier sur un poste informatique particulièrement exposé au risque (exemple : en ligne sur Internet), encore moins sur un papier facilement accessible ;
- Ne vous envoyez pas vos propres mots de passe sur votre messagerie personnelle ;
- Configurez les logiciels, y compris votre navigateur web, pour qu'ils ne se « souviennent » pas des mots de passe choisis.

Pour aller plus loin : <https://www.ssi.gouv.fr/guide/mot-de-passe/>

Données
demandées

OUI
NON

| | |
|-----------------------|--|
| Indicateur xxx | Réalisez vous régulièrement un audit externe (par ex. : scan de ports externes, test d'intrusion, audit de vulnérabilité, etc.) |
| Axe | Objectifs |
| Question clé | Quelles sont les pratiques de l'ESMS en matière de sécurité et réglementation SI ? |

| | |
|----------------------|---|
| Signification | <p>Un audit de sécurité est l'un des moyens à disposition de tout organisme pour éprouver et s'assurer du niveau de sécurité de son système d'information. Il permet, en pratique, de mettre en évidence les forces mais surtout les faiblesses et vulnérabilités du système d'information. Ses conclusions permettent d'identifier des axes d'amélioration, de proposer des recommandations et de contribuer ainsi à l'élévation de son niveau de sécurité, en vue, notamment, de son homologation de sécurité.</p> <p><u>L'audit peut recouvrir une ou plusieurs des thématiques suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Audit applicatif • Audit d'un centre serveur • Audit d'un réseau • Audit d'une plate-forme de téléphonie • Audit d'une plate-forme de virtualisation • Audit de système industriel <p>Il doit être réalisé par une entité externe.</p> <p>Source : https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/e-sante/sih/hopen</p> |
|----------------------|---|

| | |
|--------------------------|------------|
| Données demandées | OUI NON |
|--------------------------|------------|

Indicateur xxx

Avez-vous désigné un DPO ?

Axe

Objectifs

Question clé

Quelles sont les pratiques de l'ESMS en matière de sécurité et réglementation SI ?

Signification

Dans le cadre de la réglementation générale à la protection des données, la désignation d'un DPO (Délégué à la Protection des Données) est obligatoire pour les organismes publics et les entités dont l'activité de base vous amène à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle, ou à traiter à grande échelle des données dites « sensibles » ou relatives à des condamnations pénales et infraction.

Il est le « Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données. Il est en charge :

- D'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- De contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- De conseiller l'organisme sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- De coopérer avec l'autorité de contrôle (CNIL) et d'être le point de contact de celle-ci

Source : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

Indicateur xxx

Actions entreprises pour la mise en conformité avec le RGPD

Axe

Objectifs

Question clé

Quelles sont les pratiques de l'ESMS en matière de sécurité et réglementation SI ?

Signification

Définition des critères de la liste déroulante :

1 : Réalisation d'un registre des activités de traitement : Le registre est prévu par l'article 30 du Règlement Général à la Protection des Données (RGPD). Il participe à la documentation de la conformité.

2 : Plan d'actions détaillant les actions RGPD à mener : document formalisant la feuille de route des actions à mettre en place dans le cadre de la conformité du RGPD

3 : Existence d'un document lié au règlement intérieur formalisant les règles d'accès et d'usage du SI , en particulier pour les applications gérant des données de santé à caractère personnel, diffusé au personnel, aux nouveaux arrivants, prestataires et fournisseurs

4 : Information des usagers /résidents sur les conditions d'utilisation des données à caractère personnel

5 : Procédure d'exercice des droits : document formalisant les conditions d'exercice de droit au sein du structure (à qui m'adresser, comment, modalité, etc.). Elle permet d'exercer les différents droits liés aux traitements des données (suppression, opposition, etc.)

6 : Procédure de notification de violation des données : Le RGPD impose aux responsables de traitement de documenter, en interne, les violations de données personnelles et de notifier les violations présentant un risque pour les droits et libertés des personnes à la CNIL et, dans certains cas, lorsque le risque est élevé, aux personnes concernées.

7 : Politique de conservation et suppression des données : document formalisant les durées de conservation par grande catégorie de données ou documents. Elle présente la méthode d'archivage et de suppression de ces dernières.

| | |
|-------------------|--|
| Indicateur xxx | Vos données de santé sont-elles hébergées chez un hébergeur certifié hébergeur de données de santé (HDS) ? |
| Axe | Objectifs |
| Question clé | Quelles sont les pratiques de l'ESMS en matière de sécurité et réglementation SI ? |
| Signification | <p>Les données personnelles de santé sont des données sensibles. Leur accès est encadré par la loi pour protéger les droits des personnes. L'hébergement de ces données doit en conséquence être réalisé dans des conditions de sécurité adaptées à leur criticité. La réglementation définit les modalités et les conditions attendues.</p> <p>« Toute personne physique ou morale qui héberge des données de santé à caractère personnel recueillies à l'occasion d'activités de prévention, de diagnostic, de soins ou de suivi médico-social pour le compte de personnes physiques ou morales à l'origine de la production ou du recueil de ces données ou pour le compte du patient lui-même, doit être agréée ou certifiée à cet effet. »</p> <p><i>L.1111-8 du code de la santé publique, modifié par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016</i></p> <p>Les hébergeurs de données de santé sur support numérique doivent être certifiés. La procédure de certification repose sur une évaluation de conformité au référentiel de certification.</p> |
| Données demandées | OUI NON |

Indicateur xxx

Le SI est-il interfacé avec les outils suivants (cf. ci-dessous)

Axe

Objectifs

Question clé

Quelles sont les pratiques de l'ESMS en matière de communication et échanges SI ?

Signification

Une interface permet de faire communiquer des informations entre deux systèmes d'information sans réaliser de ressaisie manuelle.

Liste des outils proposés :

- **Outil de gestion d'orientation** : application d'aide à l'orientation des personnes dans le cadre du parcours vers un ESMS.
- **Outil du Conseil Départemental** : outils liés aux activités qui lient le Conseil Départemental et l'ESMS
- **Outil de coordination territoriale** : outil des équipes de coordination sur un territoire (PTA, CTA, CLIC, MAIA, etc.)
- **Outil SI ARS** : outils liés aux activités qui lient l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Données demandées

Liste à cocher

| | |
|-----------------------|---|
| Indicateur xxx | Votre établissement utilise-t-il un service de Messagerie Sécurisée intégré à l'espace de confiance MS Santé |
| Axe | Objectifs |
| Question clé | Quelles sont les pratiques de l'ESMS en matière de communication et échanges SI ? |

| | |
|----------------------|---|
| Signification | <p>Messagerie sécurisée de Santé (MSSanté)</p> <p>MSSanté est un espace de confiance au sein duquel les professionnels habilités à échanger des données de santé, peuvent s'échanger par mail des données de santé de manière dématérialisée en toute sécurité. MSSanté facilite les échanges interprofessionnels et accélère l'usage du numérique en santé.</p> <p>MSSanté réunit un ensemble d'opérateurs de messageries qui respectent des exigences de sécurité et d'interopérabilité et contractualisent avec l'ASIP Santé, gestionnaire de l'espace de confiance sécurisé.</p> <p>MSSanté protège la responsabilité des professionnels habilités à échanger des données de santé. Utiliser une messagerie sécurisée préserve les données du patient dans le respect du secret médical, cadre posé par la CNIL et le code de la santé publique.</p> <p>Pour aller plus loin : https://esante.gouv.fr/secure/messageries-de-sante-mssante</p> |
|----------------------|---|

| | |
|--------------------------|------------|
| Données demandées | OUI NON |
|--------------------------|------------|

QUEL EST L'USAGE DU SI DANS VOTRE ESMS ?

Indicateur xxx

SI Ressource Humaine

Axe

Objectifs

Question clé

Quel est l'usage du SI dans votre ESMS ?

Signification

Nous pouvons distinguer 9 processus RH correspondant à 9 fonctions d'un SI Ressource-Humaine :

- 1. Piloter la fonction RH
- 2. Piloter la masse salariale
- 3. Recrutement et Mobilité
- 4. Gestion administrative du personnel
- 5. Gestion des temps et activités (GTA)
- 6. Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences (GPMC)
- 7. Gestion de la formation
- 8. Promouvoir la santé et la qualité de vie au travail
- 9. Paie

Ces modules peuvent être intégrés dans un SI unique ou être composés de plusieurs applications (interfacées ou non).

L'objectif est d'évaluer simplement le niveau d'informatisation des fonction RH :

- 0 : non informatisé
- 1 à 3 : maturité faible
- 4 à 6 : maturité moyenne
- 7 à 9 : maturité forte

N.B. : une production ANAP sur le SI RH est disponible pour vous accompagner

<https://www.anap.fr/ressources/outils/detail/actualites/outil-diagnostic-si-rh-evaluer-la-maturite-fonctionnelle-du-systeme-dinformation-des-ressources-humaines/>

Données
demandées

Nombre de modules ouverts par le SI RH

Indicateur xxx

Taux de connexion au logiciel de gestion de l'utilisateur/résident par utilisateur

Axe

Objectifs

Question clé

Quel est l'usage du SI dans votre ESMS ?

Signification

Connaitre le taux d'informatisation du dossier administratif pour un usager/résident

Définition

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de connexion au logiciel sur l'année N-1

Dénominateur : (Nombre d'utilisateur au 31/12 de l'année N-1 x 100

Données sources :

Nombre de connexion au logiciel

Nombre d'utilisateur

Unité : Taux (%)

Période de référence : N-1

Source : logiciel dossier usager/résident informatisé.

Commentaires et précisions : Pour le dénominateur, il s'agit d'obtenir une photographie à un instant t (31/12) de la valeur demandée

Lecture

Cet indicateur permet de connaître le niveau d'usage du logiciel dossier informatisé de l'utilisateur/résident au sein d'un ESMS via le taux de connexion moyen au logiciel par utilisateur à l'année

| | |
|-----------------------|--|
| Indicateur xxx | Taux de dossiers administratifs d'un usager/résident informatisés |
| Axe | Objectifs |
| Question clé | Quel est l'usage du SI dans votre ESMS ? |

| | | | |
|----------------------|---|-----------------------------------|--|
| Signification | Connaitre le taux d'informatisation du dossier administratif pour un usager/résident | | |
| Définition | Mode de calcul : | | Données sources : |
| | <u>Numérateur</u> : Nombre de dossiers administratifs informatisés réalisés sur l'année N-1 <u>Dénominateur</u> : (Nombre d'usagers/résidents accompagnés au 31/12 de l'année N-1) x 100 | | Nombre de dossiers administratifs d'un usager / résident créés dans le logiciel Nombre d'usagers/résidents accompagnés au 31/12 |
| | Unité : Taux (%) | Période de référence : N-1 | Source : logiciel dossier usager/résident informatisé. |
| | Commentaires et précisions : Pour le dénominateur, il s'agit d'obtenir une photographie à un instant t (31/12) de la valeur demandée | | |

| | |
|----------------|--|
| Lecture | Cet indicateur permet de connaitre le niveau d'usage du logiciel dossier informatisé de l'usager/résident au sein d'un ESMS via le calcul du taux d'informatisation du volet administratif du dossier de l'usager. |
|----------------|--|

Indicateur xxx

Taux de projets personnalisés d'un usager/résident informatisés

Axe

Objectifs

Question clé

Quel est l'usage du SI dans votre ESMS ?

Signification

Connaitre le taux d'informatisation du projets personnalisés pour un usager/résident

Définition

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre de projets personnalisés informatisés réalisés sur l'année N-1

Dénominateur : (Nombre d'usagers/résidents accompagnés au 31/12 de l'année N-1) x 100

Données sources :

Nombre de projet personnalisés d'un usager / résident créés dans le logiciel

Nombre d'usagers/résidents accompagnés au 31/12

Unité : Taux (%)

Période de référence : N-1

Source : logiciel dossier usager/résident informatisé.

Commentaires et précisions : Pour le dénominateur, il s'agit d'obtenir une photographie à un instant t (31/12) de la valeur demandée

Lecture

Cet indicateur permet de connaitre le niveau d'usage du logiciel dossier informatisé de l'usager/résident au sein d'un ESMS via le calcul du taux d'informatisation du projet personnalisé du dossier de l'usager.

| | | | |
|-----------------------|---|---|---|
| Indicateur xxx | Taux d'évènements / actions / activités dans l'agenda par dossier de l'utilisateur / résident par an | | |
| Axe | Objectifs | | |
| Question clé | Quel est l'usage du SI dans votre ESMS ? | | |
| Signification | <p>Un évènement ou activité dans l'agenda : C'est une action de toute nature notée dans l'agenda patient bornée dans le temps avec une date de début et date de fin. <i>NB: Une activité ou évènement noté pour deux usagers par exemple sera comptabilisé deux fois car présent dans les deux agendas patients.</i></p> | | |
| Définition | <p>Mode de calcul :</p> <p><u>Numérateur</u> : Nombre d'évènements/actions/activités sur l'agenda pour l'ensemble de l'ESMS sur toute l'année N-1 <u>Dénominateur</u> : (Nombre d'usagers/résidents accompagnés au 31/12 de l'année N-1) x 100</p> | <p>Données sources :</p> <p>Nombre d'évènements/actions/activités d'un usager / résident créés dans le logiciel</p> <p>Nombre d'usagers/résidents accompagnés au 31/12</p> | |
| | Unité : Taux (%) | Période de référence : N-1 | Source : logiciel dossier usager/résident informatisé. |
| | Commentaires et précisions : Pour le dénominateur, il s'agit d'obtenir une photographie à un instant t (31/12) de la valeur demandée | | |
| Lecture | Cet indicateur permet de connaître le niveau d'usage du logiciel dossier informatisé de l'utilisateur/résident au sein d'un ESMS via le calcul du taux d'informatisation de la traçabilité des évènements /actions du dossier de l'utilisateur. | | |

| | | | |
|-----------------------|--|-----------------------------------|--|
| Indicateur xxx | Taux de transmissions informatisées créées par dossier de l'utilisateur/ résident par an | | |
| Axe | Objectifs | | |
| Question clé | Quel est l'usage du SI dans votre ESMS ? | | |
| Signification | <p>Une transmission Une transmission permet (lorsque les professionnels ne se rencontrent pas) de conserver une trace des éléments importants et des problèmes signalés dans un dossier usager/résident.</p> | | |
| Définition | Mode de calcul : | | Données sources : |
| | <p><u>Numérateur</u> : Nombre d'évènements/actions/activités sur l'agenda pour l'ensemble de l'ESMS sur toute l'année N-1</p> <p><u>Dénominateur</u> : (Nombre d'utilisateurs/résidents accompagnés au 31/12 de l'année N-1) x 100</p> | | <p>Nombre d'évènements/actions/activités d'un usager / résident créés dans le logiciel</p> <p>Nombre d'utilisateurs/résidents accompagnés au 31/12</p> |
| | Unité : Taux (%) | Période de référence : N-1 | Source : logiciel dossier usager/résident informatisé. |
| | Commentaires et précisions : Pour le dénominateur, il s'agit d'obtenir une photographie à un instant t (31/12) de la valeur demandée | | |
| Lecture | Cet indicateur permet de connaître le niveau d'usage du logiciel dossier informatisé de l'utilisateur/résident au sein d'un ESMS via le calcul du taux d'informatisation de la traçabilité des évènements /actions du dossier de l'utilisateur/résident. | | |

| | |
|-----------------------|---|
| Indicateur xxx | Taux de prescriptions de médicaments informatisées sur l'année N-1 |
| Axe | Objectifs |
| Question clé | Quel est l'usage du SI dans votre ESMS ? |

| | |
|----------------------|--|
| Signification | Étude du taux de prescriptions de médicaments informatisées dans un ESMS |
|----------------------|--|

| | | |
|-------------------|---|---|
| Définition | <p>Mode de calcul :</p> <p><u>Numérateur</u> : Nombre de prescriptions de médicaments informatisées sur l'année N-1</p> <p><u>Dénominateur</u> : Nombre d'usagers/résidents présents au 31/12 à l'année N-1 x100</p> | <p>Données sources :</p> <p>Nombre de prescriptions de médicaments informatisées créés pour l'ensemble des dossiers usagers/résidents</p> <p>Nombre de résidents/usagers au 31/12 de l'année N-1</p> |
|-------------------|---|---|

| | | |
|-------------------------|-----------------------------------|--|
| Unité : Taux (%) | Période de référence : N-1 | Source : Logiciel dossier usager/résident informatisé |
|-------------------------|-----------------------------------|--|

Commentaires et précisions : Le résultat du taux de prescription de médicament sera à analyser en fonction du niveau de médicalisation de l'ESMS.
 Pour le dénominateur, il s'agit d'obtenir une photographie à un instant t (31/12) de la valeur demandée

| | |
|----------------|---|
| Lecture | Cet indicateur permet de connaître le niveau d'usage du volet médical du logiciel dossier informatisé de l'usager/résident au sein d'un ESMS. |
|----------------|---|

| | |
|-----------------------|---|
| Indicateur xxx | Taux de prescriptions informatisées d'actes infirmiers sur l'année N-1 |
| Axe | Objectifs |
| Question clé | Quel est l'usage du SI dans votre ESMS ? |

| | | | |
|----------------------|--|-----------------------------------|---|
| Signification | Étude du taux de prescriptions d'actes infirmiers informatisées dans un ESMS | | |
| Définition | Mode de calcul : | | Données sources : |
| | <u>Numérateur</u> : Nombre de prescriptions d'actes infirmiers informatisées sur l'année N-1 | | Nombre de prescriptions d'actes infirmiers informatisées créés pour l'ensemble des dossiers usagers/résidents |
| | <u>Dénominateur</u> : Nombre d'usagers/résidents présents au 31/12 à l'année N-1 | | Nombre de résidents/usagers au 31/12 de l'année N-1 |
| | Unité : Taux (%) | Période de référence : N-1 | Source : Logiciel dossier usager/résident informatisé |
| | Commentaires et précisions : Le résultat du taux de prescription d'actes infirmiers sera à analyser en fonction du niveau de médicalisation de l'ESMS. Pour le dénominateur, il s'agit d'obtenir une photographie à un instant t (31/12) de la valeur demandée | | |
| Lecture | Cet indicateur permet de connaître le niveau d'usage du volet médical du logiciel dossier informatisé de l'utilisateur/résident au sein d'un ESMS. | | |

Indicateur xxx

Taux de plans de soins informatisés alimentés par l'ensemble des prescriptions sur l'année N-1

Axe

Objectifs

Question clé

Quel est l'usage du SI dans votre ESMS ?

Signification

Étude du taux du plan de soins informatisé alimenté par l'ensemble des prescriptions (médicaments, infirmiers, etc.)

Définition

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre de plans de soins informatisés sur l'année N-1

Dénominateur : Nombre d'usagers/résidents présents au 31/12 à l'année N-1

Données sources :

Nombre de plans de soins informatisés créés pour l'ensemble des dossiers usagers/résidents

Nombre de résidents/usagers au 31/12 de l'année N-1

Unité : Taux (%)

Période de référence : N-1

Source : Logiciel dossier usager/résident informatisé

Commentaires et précisions : Le résultat du taux de plan de soins sera à analyser en fonction du niveau de médicalisation de l'ESMS.

Pour le dénominateur, il s'agit d'obtenir une photographie à un instant t (31/12) de la valeur demandée

Lecture

Cet indicateur permet de connaître le niveau d'usage du volet médical du logiciel dossier informatisé de l'usager/résident au sein d'un ESMS.

Indicateur xxx

Mobilisez-vous le numérique pour améliorer l'accessibilité et la qualité des prestations/soins ?

Axe

Objectifs

Question clé

Quel est l'usage du SI dans votre ESMS ?

Signification

Cet indicateur suit la maturité de la structure en matière de mobilisation du numérique par la structure pour développer l'accès aux soins et aux prestations en e-santé.

Les publics concernés sont les patients, personnes accompagnées et les proches.

Mobiliser le numérique consiste à utiliser les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) et toute nouvelles technologies innovantes dans les prestations (télémédecine, démarches et prise de rendez-vous en ligne, dématérialisation des documents...) pour améliorer l'accès aux soins et aux prestations de la structure. L'accès peut être contraint par la situation géographique, la capacité de prise en charge, la taille de la structure, les ressources dont dispose la structure...

N.B. : Pour aller plus loin, un lien ANAP :

<http://rse.anap.fr/publication/2292-mon-observatoire-du-dd-referentiel-d-indicateurs/5574-nouveau-contenu>

Données demandées

Le numérique n'est pas encore identifié pour améliorer l'accessibilité et la qualité des prestations/soins.

Il existe un projet de mobilisation du numérique pour améliorer l'accessibilité et la qualité des prestations/soins.

Le numérique est mobilisé pour faciliter les prestations actuelles.

Le numérique est mobilisé pour enrichir les prestations actuelles et/ou développer de nouvelles prestations.

Le numérique est pleinement intégré pour améliorer l'accessibilité et la qualité des prestations. La contribution du numérique est suivie et évaluée.